

Rendre possible l'impossible

Autor(en): **Haldi, Nelly**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actio : un magazine pour l'aide à la vie**

Band (Jahr): **96 (1987)**

Heft 8

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-682182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

"Alors, tu viens?"
Ton sang aussi, ça compte!



Service de transfusion CRS

Donnez votre sang.
Sauvez des vies!

En amour,
attentif = préservatif!

Campagne
de prévention
de l'AIDE SUISSE
CONTRE LE SIDA,
en collaboration
avec l'Office Fédérale
de la Santé Publique.

**STOP
SIDA**

AIDE SUISSE CONTRE
LE SIDA, Gerechtigkeits-
gasse 14, 8002 Zurich
Tél. 01-201 70 33

Office Fédéral
de la Santé Publique,
Bollwerk 27,
3001 Berne

RÉFUGIÉS

Peter Arbenz s'adresse aux délégués de la CRS

Rendre possible l'impossible

Dans une intervention prononcée devant la 102^e Assemblée des délégués de la CRS à St-Moritz, les 13 et 14 juin derniers, le Délégué aux réfugiés, Peter Arbenz, a mis en lumière les contradictions et les incohérences de la politique suisse en matière d'asile. Son objectif n'était pas de formuler des critiques, mais de montrer que les solutions à court terme ne sont pas réalistes.

Nelly Haldi

Le délégué aux réfugiés a donné tout d'abord un aperçu des changements intervenus depuis le début des années quatre-vingt dans la situation des réfugiés. Les conditions économiques catastrophiques et l'absence d'espoir d'amélioration précédent maintenant les motifs à proprement parler politiques dans les causes de départ. Les flux de réfugiés doivent être assimilés à des mouvements migratoires, du sud vers le nord. Ces mouvements extrêmement difficiles à contrôler, remettent en question la politique d'octroi de l'asile que la Suisse a mise sur pied et a pratiquée depuis des siècles. Selon Peter Arbenz, l'octroi de l'asile ne représente pas un soulagement à la misère du réfugié. En raison des conditions socio-politiques et des problèmes d'espace qui prévalent dans notre pays, il devrait s'appliquer uniquement à des cas isolés de réfugiés persécutés dans leur pays.

L'aide humanitaire ne suffit pas

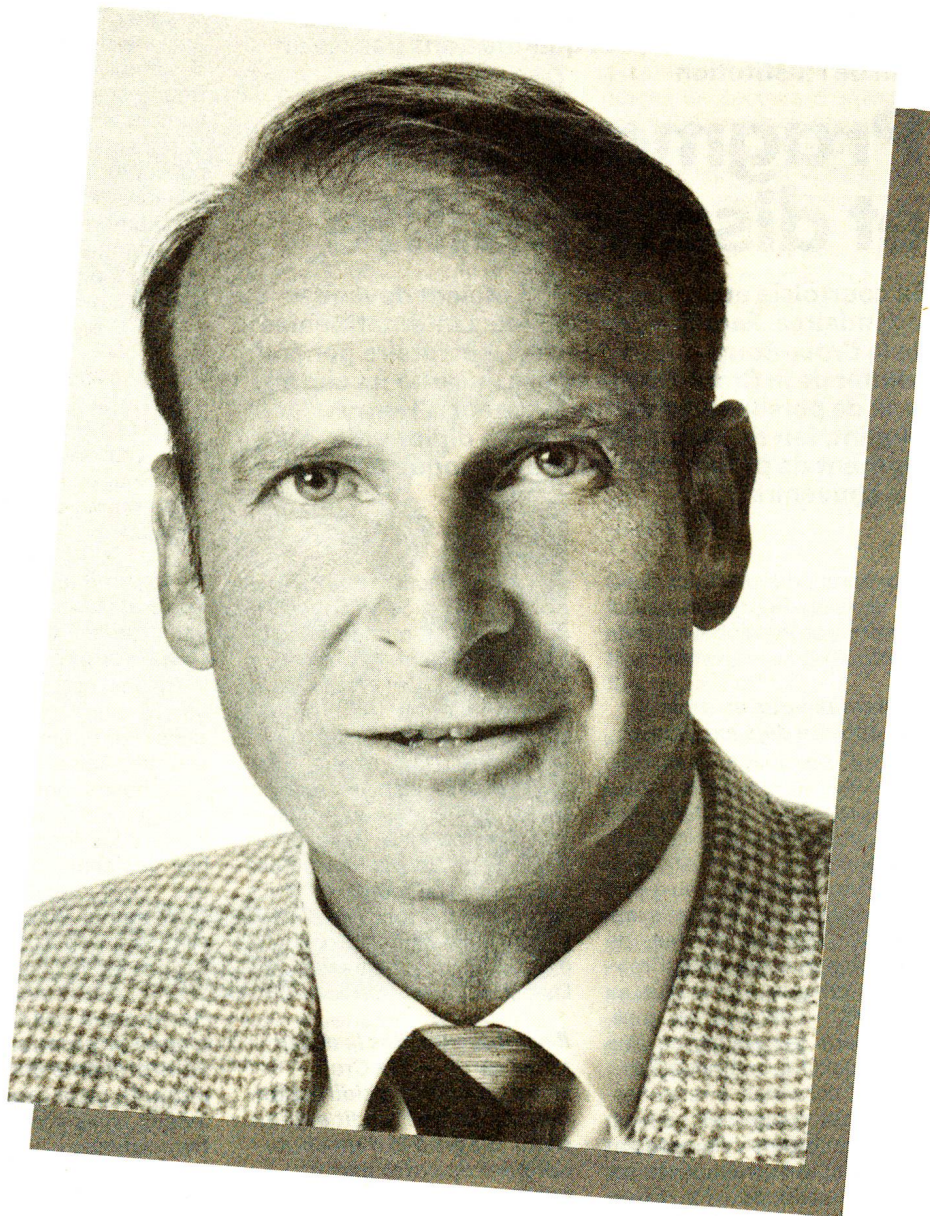
Toute aide qui se veut efficace en matière d'asile devrait permettre, à terme, aux millions de réfugiés contraints de mener une triste existence dans les pays voisins des zones de crise, de retourner dans leur patrie ou de s'installer définitivement dans des pays culturellement proches. D'autre part, elle devrait tenter de remédier aux causes d'une telle situation. Peter Arbenz a relevé à ce propos une autre incohérence: «le fait est, que nous entreprenons peu de choses pour changer cet état

de faits. Au contraire, nous re- prenons d'une main, ce que nous donnons de l'autre.»

Une aide humanitaire au sens le plus strict du mot ne suffit pas. Elle doit être associée à une collaboration technique dans le cadre d'une politique de développement, à une aide financière et scientifique permettant de transformer les conditions sociales et économiques défavorables ainsi qu'à des programmes remédiant à l'endettement chronique des pays concernés. Une aide qui devrait être également assortie de conditions, telle que, par exemple, l'observation plus attentive des droits de l'homme et de la démocratie ainsi que la lutte contre la corruption. Seule une étroite coordination nationale et internationale des programmes et projets de l'envergure d'un plan Marschall ont des chances de réussir face à ce gigantesque problème. «La Suisse», a souligné Arbenz, «ne doit pas rester à l'écart: Notre pays peut et doit développer des initiatives allant dans ce sens; il doit essayer d'abord de rassembler et concentrer ses propres forces, ce qui nécessite d'élaborer de projets politiques bien déterminés qui incluent tout l'arsenal de notre politique étrangère. Il s'agit de créer des relations étroites, à l'intérieur de l'administration fédérale, entre les œuvres d'entraide privées et l'économie suisse.»

Contradictions et incohérences

Le délégué aux réfugiés n'a pas hésité à exposer les contradictions et incohérences qui s'accumulent là même, où



notre pratique de l'asile se veut pragmatique. En voici quelques exemples:

- Bien qu'en principe l'asile doive être accordé indépendamment de l'origine du requérant, les réfugiés d'Europe de l'Est sont, en Suisse, favorisés.
- Les réfugiés politiques ne doivent pas poursuivre en Suisse des activités politiques. Mais, d'un autre côté, nous acceptons, comme réfugiés, des représentants de mouvements politiques extrémistes, qui dans certains cas poursuivent des activités terroristes à partir de notre territoire.
- L'aide au départ pour les requérants, dont la demande a été rejetée, favorise ceux qui ont pris l'initiative de partir. Elle désavantage en re-

vanche ceux qui sont restés chez eux et qui ont pris le parti de faire face là-bas à une situation très difficile.

- L'asile politique prive souvent un pays de personnalités politiques dirigeantes, qui pourraient dans certaines circonstances contribuer à accélérer la démocratisation.
- Les autorités qui s'occupent des réfugiés doivent être très discrètes en ce qui concerne la publicité faite autour des cas particuliers pour protéger la personne privée des réfugiés et pour ne pas fournir (a posteriori) des motifs de demande d'asile dans notre pays. Les candidats à l'asile ou ceux qui défendent leurs intérêts alertent l'opinion publique sur ces cas. Les autorités ne

pouvant en faire de même, elles sont soupçonnées de n'avoir aucune argumentation à opposer ou de vouloir dissimuler des erreurs.

- Des programmes particuliers pour handicapés et malades séparent des familles.
- Nous employons des travailleurs étrangers, admettons le travail au noir, mais nous interdisons partiellement, aujourd'hui encore, aux requérants de travailler pendant les six mois succédant à leur arrivée.
- En raison de cette interdiction, nous devons verser pour les requérants des frais d'entretien et de soins médicaux: cette situation peut attirer des réfugiés dits «économiques».
- Les Suisses sont fiers de leur ouverture sur le monde,

mais les propos racistes et les idées xénophobes se multiplient.

- Beaucoup d'entreprises suisses font des bénéfices dans certains pays du Tiers-monde, alors que nous traitons certains de leurs ressortissants, réfugiés chez nous, de réfugiés économiques.
- Dans certains milieux, la notion d'humanité semble être complètement opposée à la raison qui devrait être dictée par les circonstances. En revanche, d'autres groupements renoncent à toute raison par un sentiment de racisme exacerbé.
- De nombreuses personnes sont favorables au principe d'une politique d'asile conséquente, mais, par engagement personnel, sont opposés à ses conséquences sur les réfugiés.

Rechercher un consensus

Peter Arbenz souligna qu'il ne voulait pas, en présentant ce catalogue de contradictions, faire un simple exercice de style mais démontrer la complexité de l'ensemble de ce problème: «un problème» ajoute-t-il, «que l'on ne pourra pas résoudre avec des solutions simplistes et des recettes. Si la politique se définit comme l'art du possible, la politique en matière d'asile devrait être considérée comme l'art de rendre possible l'impossible. Nous devons accepter les oppositions d'intérêts, vivre avec une conscience en éveil et rechercher un consensus partout où cela est possible.» «Il s'agira, dit le délégué aux réfugiés, d'une entreprise de longue durée, qui demande de l'humanité, une volonté de communiquer avec les êtres humains et de les connaître, de la diplomatie, de la patience, du dynamisme, de l'imagination, du pragmatisme, et avant tout de la persévérance». Peter Arbenz se réjouit que la collaboration déjà longue entre la Confédération et les œuvres d'entraide privées se maintienne et espère que «nous ne fermerons pas les yeux face aux inévitables problèmes d'avenir, mais que nous essayerons de les surmonter ensemble.» □